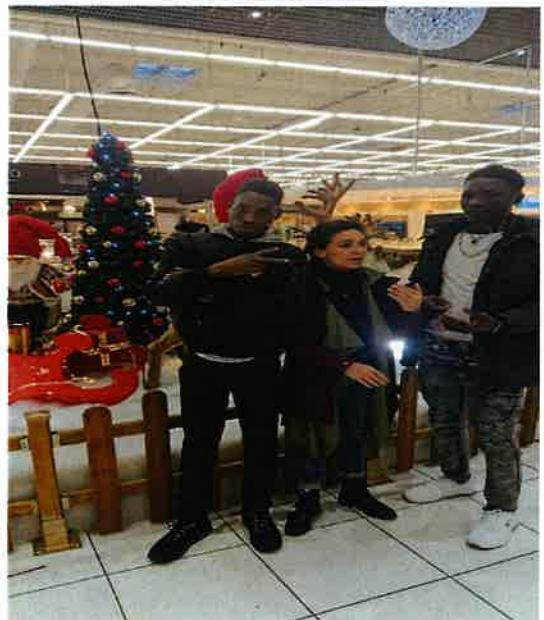


# Dispositif



## RAPPORT D'ACTIVITE 2019



# Préambule

Selon le ministère de la justice, le nombre de mineurs étrangers ne cesse de croître.

Ceux considérés comme mineur et donc pris en charge par les départements sont estimés à 8054 en 2016, 14908 en 2017 et 17022 en 2018<sup>1</sup>.

En 2019, le nombre de Mineurs Non Accompagnés continue d'augmenter. La croissance du nombre de primo-arrivants nécessite une mobilisation de chaque Département.

A partir de ces constats, le département de la Haute-Saône a lancé un appel à projet pour la création d'une ou des structures MNA en lien avec un cahier des charges bien défini.

L'AHSSEA a répondu à un appel à projet qui a obtenu une réponse favorable. Le SAJES ouvre en juillet 2018.

Par le biais de ce rapport d'activité, nous souhaitons ainsi présenter la réalité des problématiques rencontrées, la prise en charge effective et réelle de notre service.

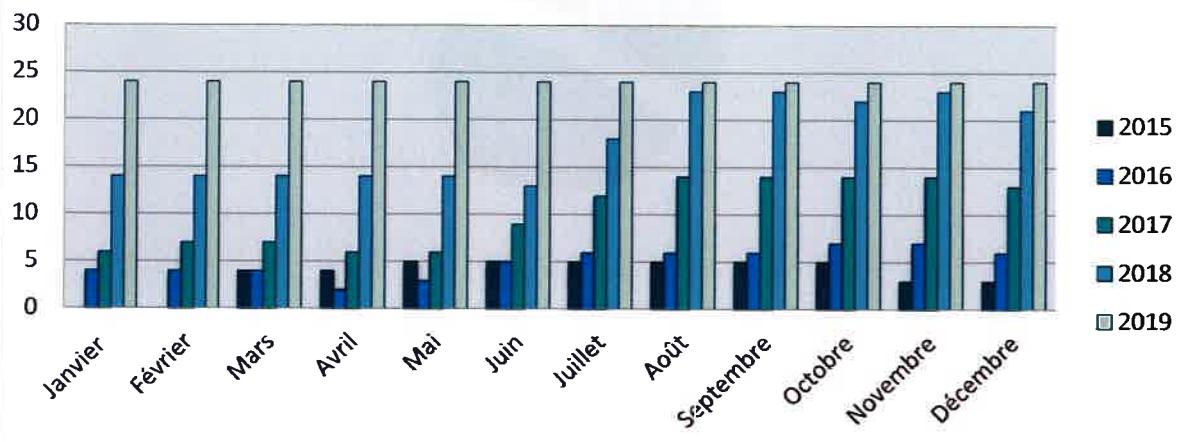
Ceci est une base de réflexion dans le but de perfectionner notre approche éducative et d'emmener des pistes de travail dans le parcours du jeune en France.

Ce rapport d'activité est le résultat d'une enquête de terrain, une réalité pragmatique de nos missions auprès de ce public.

---

<sup>1</sup> Le Journal de l'Assemblée Nationale 2020

## Nombre de places occupées (2015-2019)



Depuis mars 2015, le PHAJ accueille des Mineurs Isolés Etrangers.

Suite à la réponse à l'appel à projet en juillet 2018, le SAJES a réalisé l'accueil de jeunes de manière progressive.

En 2019, nous avons accueilli 17 nouveaux jeunes et 14 majeurs sont sortis du dispositif.

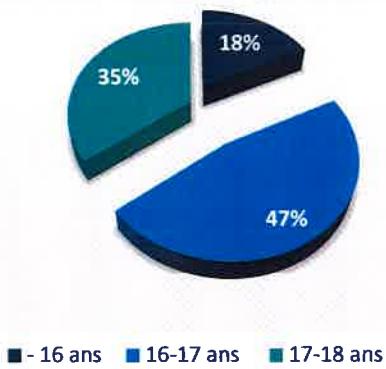
- 1 jeune sortant et 4 arrivants en janvier
- 2 jeunes sortants et 2 arrivants en mars
- 2 jeunes sortants et 2 arrivants en avril
- 4 jeunes sortants et 4 arrivants en mai
- 2 jeunes sortants et 2 arrivants en juin
- 1 jeune sortant et 1 arrivant en août
- 1 jeune arrivant en octobre
- 2 jeunes sortants et 1 arrivant en novembre

Durant toute l'année 2019, le service atteignait 24 places (le taux maximum d'accueil). En octobre 2019, nous avons répondu favorablement à une demande exceptionnelle de l'ASEF 70, d'accueillir un jeune supplémentaire pour des raisons d'affectation scolaire.

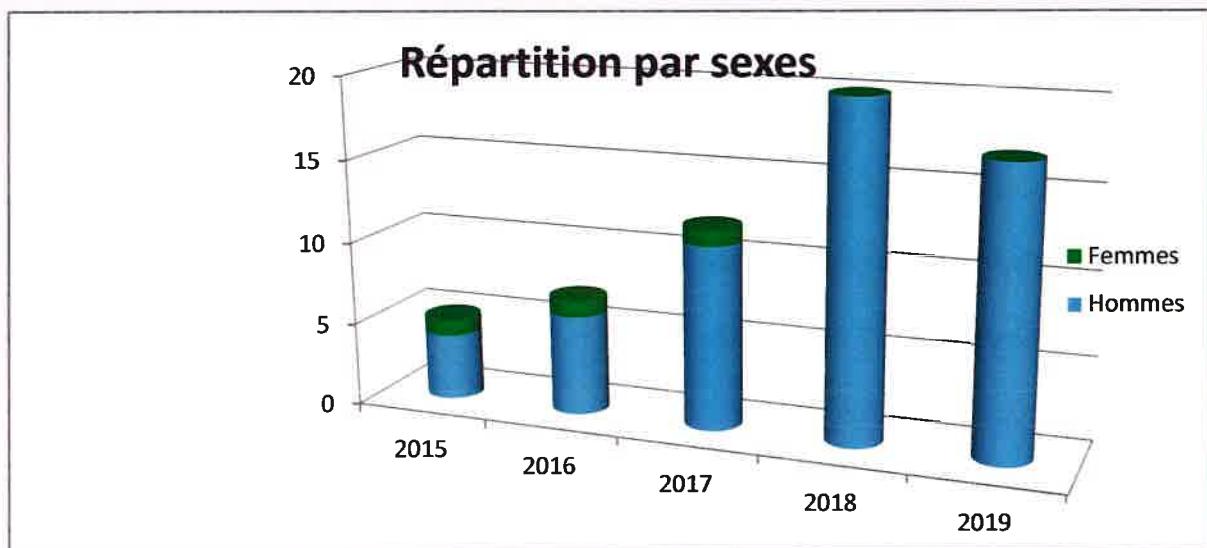
Ce turn-over fréquent est dû à plusieurs éléments :

Accueil d'une majorité de jeunes de plus de 17 ans voire 17 ans ½

## Moyenne d'âge des jeunes à leur entrée dans le dispositif



En 2019, la tendance de l'année précédente se confirme dans la mesure où nous n'accueillons que des jeunes hommes.



# Les oiseaux sur la branche<sup>2</sup>.

« Pour prendre son envol, il faut découvrir ce qui nous donne des ailes »

Selon l'ANESM<sup>3</sup>, les MNA<sup>4</sup> viennent de pays très variés, même si aujourd'hui les principales zones géographiques concernées se situent en Afrique subsaharienne. Au sein du SAJES<sup>5</sup>, les jeunes sont originaires d'Afrique et plus particulièrement de la Guinée-Conakry et de la Côte d'Ivoire (9 jeunes). Nous avons accueilli également un jeune gambien, un jeune sénégalais, un jeune arménien et 2 bangalais.



A leur arrivée sur le territoire national, les Mineurs Non Accompagnés peuvent présenter un éventail de pathologies liées à différents traumatismes vécus pendant leur parcours migratoire ou durant leur vie antérieure dans leur pays d'origine (torture, conditions de vie précaire, persécutions, violences dues aux

<sup>2</sup> L'AHSSEA, La Sauvegarde Visionnaire et Fondatrice

<sup>3</sup> Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services et Médicaux-sociaux

<sup>4</sup> Mineurs Non Accompagnés

<sup>5</sup> Service d'Accompagnement des Jeunes en Semi-autonomie

conflits, violence des passeurs, ...). Ces mineurs, qui ont tout quitté, se retrouvent en majorité seuls et démunis. Le sentiment d'abandon est une des premières causes de souffrance. Une attention particulière doit être de vigueur concernant les premiers éléments relatifs à la santé psychique. Les différentes perturbations associées au parcours migratoire et aux incessantes installations en France favorisent pour ces jeunes un terrain anxiogène.

Dans les pays d'origine de ces mineurs, l'accès aux soins et à la santé présentent un coût financier important pour les familles dont ils ne peuvent s'acquitter.

Nous constatons à leur arrivée, une recrue de certaines maladies sexuellement transmissibles (MST). Nous devons orienter ces jeunes vers des spécialistes. Un rôle de prévention doit se faire par les travailleurs sociaux.

Depuis l'ouverture du service MNA en 2015, nous constatons au fur et à mesure des années, une évolution du public MNA. Ces jeunes présentent de plus en plus de traumatismes dus à leur passé subi dans leur pays d'origine. Les spécificités du parcours migratoire sont dans la majorité des cas une cause de ce traumatisme initial. A celui-ci s'ajoute généralement des parcours de vie très difficile. Les Mineurs Non Accompagnés n'échappent pas à la réalité de la violence, maltraitance des passeurs. Selon les auteurs Baubet et Moro « *migrer constitue toujours un acte complexe* ». Chaque histoire de migration est propre à chacun et pourtant de nombreux jeunes souffrent de cette même trajectoire.

Le parcours migratoire et son impact vont être déterminés par plusieurs critères :

le contexte économique, familial et personnel. Chacune de ces différentes étapes constituent des éléments décisifs pour la poursuite du devenir adulte et donc de l'intégration du jeune.

De nombreux jeunes se confient aux travailleurs sociaux présents sur le service. Nous constatons que la plupart de ces jeunes partent de leur pays d'origine pour fuir des situations dangereuses telles que la violence, des conflits intra familiaux (rejet, abandon). Leur fuite représente alors une stratégie de survie, d'amélioration de leur contexte de vie.

Ce départ entraîne bien entendu une rupture culturelle, familiale. Ce trajet migratoire va entraîner des changements considérables sur plusieurs plans (changement de pays, de culture, de langue pour certains, de conditions de vie). Ces différentes expériences qu'engendrent la migration et l'histoire de chacun augmentent les risques psychologiques de ces jeunes mineurs.

A leur arrivée en France, s'ajoute à la perte de leurs repères, un choc culturel dû à un écart entre leur coutume et leur vision idyllique du pays d'accueil. Certains jeunes sont désillusionnés.

Les différents effets du trajet de migration liés à une problématique familiale occasionnent un traumatisme plus conséquent. Ces facteurs antérieurs augmentent les troubles psychologiques. Par conséquent, nombre de jeunes sont sujet à une grande anxiété, à la dépression, à des troubles psychosomatiques ou à un état de stress post-traumatisme.

Ce constat requiert une adaptation de l'accompagnement éducatif et un réajustement de nos pratiques professionnelles. Il est donc indispensable de faire appel à une équipe pluri disciplinaire pour permettre de répondre au mieux aux nouveaux besoins de ces jeunes.

Nous travaillons régulièrement en lien avec le CMP de Vesoul, la psychologue du PASS et la MDA.

## ZOOM sur une prise en charge

### DE L'ACCUEIL A LA SORTIE

#### Préparation à l'arrivée :

En fonction du profil du jeune, nous réfléchissons sur le mode d'accueil selon les places vacantes (chambre, appartement, pavillon). Nous procédons à l'achat du kit d'arrivée (draps, ustensiles, kit ménager,).

L'équipe éducative reste dans la volonté d'informer le groupe d'une prochaine arrivée, nous sommes persuadées qu'une arrivée préparée et un accompagnement déjà engagé.

Car être attendu c'est la première phase de la relation éducative, cela apporte au jeune un climat de confiance et sécurisant.

#### L'arrivée :

L'Aide Sociale à l'Enfance nous transmet une demande d'orientation et nous demande de nous mettre en lien avec le lieu d'accueil actuel du jeune.

Un entretien passerelle est fixé. Durant cet échange, un point de situation est réalisé. Le professionnel ainsi que le jeune partagent certaines informations nécessaires à sa future prise en charge.

L'équipe du SAJES aborde également les questions relatives au règlement et au fonctionnement du service (budget, règles de vie...).

---

Lors de l'arrivée, il est remis au jeune le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le règlement intérieur et le contrat de séjour qui vise à contractualiser l'accompagnement du jeune.

S'ensuit une visite des locaux et de l'hébergement proposé. Un état des lieux est réalisé, celui-ci a pour but de responsabiliser le jeune dans l'entretien de son espace de vie. Par l'intermédiaire de cet état des lieux, nous commençons déjà la préparation à la sortie.

Après cette procédure d'accueil, un travailleur social accompagne le jeune dans ses premières courses. Cette période d'observation est déterminante et sera la base des actions à mener :

- Réaliser ses courses selon un budget défini
- Se repérer, se déplacer dans l'espace
- Prioriser ses achats
- Vérifier les DLC

Pendant 3 semaines, un travailleur social accompagne ce jeune dans la réalisation de cet acte. Ce moment est l'occasion d'évoquer les règles d'hygiène et quotidienne (frigo, tri, rangement).

#### **Période d'observation :**

Les premiers contacts sont alors déterminants pour la poursuite de l'accompagnement, cette période dite d'observation permet de construire la relation éducative, de cibler les besoins et les attentes du jeune. C'est communément appelé le diagnostic social et éducatif (rapport de situation) transmis à l'ASE.

Celui-ci permet d'être au plus près de son projet d'accompagnement.

Suite à cette période dite « observation », un référent éducatif est positionné (ce qui n'empêche pas d'avoir une vision globale et concertée de l'ensemble de l'équipe).

Un rdv est fixé avec le responsable légal du jeune (ASEF 70), cet entretien est initialement prévu 1 mois après l'arrivée du jeune. Durant l'échange, des actions sont ciblées selon la situation du jeune. Bien évidemment, un réajustement est possible tout au long de son accompagnement.

## **Scolarité :**

L'équipe éducative contacte l'Inspection Académique pour une prise de rdv au CIO<sup>6</sup> de Vesoul dans le but de positionner le jeune sur une formation qualifiante et adaptée à ses compétences scolaires.

En amont, l'équipe éducative a interrogé le jeune sur ses différentes aspirations professionnelles (carrosserie, boulangerie, mécanique,). En théorie, une adéquation entre sa volonté et la faisabilité de son projet sont mis en exergue. Une affectation a lieu selon les places vacantes.

Plusieurs alternatives sont possibles :

- 1  Affectation possible en Lycée Général, Professionnel, Collège ou en UPE2A<sup>7</sup>
- 2  Recherche d'employeurs pour un contrat d'apprentissage
- 3  Recherche de prestataires pour rendre possible son insertion (cours de français par le biais de la MILO<sup>8</sup>).

L'insertion professionnelle des MNA est un processus devenu indispensable pour préparer leur avenir. Celle-ci est un élément clé pour leur garantir leur indépendance financière à leur majorité mais aussi à leur intégration en France.

De plus celle-ci est une condition du titre de séjour.

## **Santé :**

Comme évoqué dans la partie précédente, nous avons constaté par le biais de l'accompagnement, une augmentation du nombre de maladie de longue durée (MST, maladies chroniques et aigües, infection parasitaire). La dimension sanitaire joue une place prédominante. Ces jeunes peuvent être porteurs de

---

<sup>6</sup> Centre d'Information et d'Orientation

<sup>7</sup> Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

<sup>8</sup> Mission Locale

pathologies plus ou moins graves et n'en ont pas toujours conscience et/ou connaissance. De plus, suite à leur exil ils peuvent être enclin à des troubles psychologiques ou psychiques. Or sur le Département, il existe un manque de moyens humains dans les structures de santé psychique.

L'accès aux dispositifs de soins de droit commun est de plus en plus complexe par raison de liste d'attentes toujours plus longue chaque année.

Malgré ces difficultés présentes, nous nous efforçons de mettre en œuvre un dispositif santé autour du jeune.

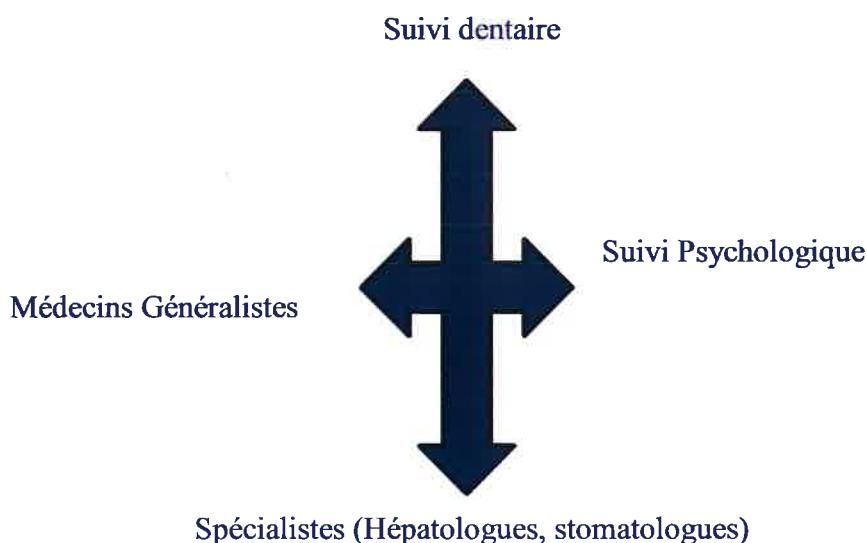
Des bilans de santé sont alors effectués dans le but de détecter ou pas des maladies.

Plusieurs profils peuvent être envisagés :



| Jeune possédant une CMU-C                    | Jeune sans couverture sociale     |
|--|-----------------------------------|
| Contact avec le médecin généraliste traitant | Prise de RDV au PASS (CHI Vesoul) |

En cas de maladies longue durée, l'équipe éducative s'assure de la pérennité de cet accompagnement. En effet ces jeunes sont insouciants et éloignés de la réalité de cette problématique, un rôle de prévention et de sensibilisation est plus que nécessaire.



Ce volet santé fait partie des axes majeurs du travail éducatif. Il est important de leur faire prendre conscience de l'impact que celui-ci représente.

*« Car Prendre soin de soi c'est préserver son estime de soi ».*

**Freins** : le bassin Vésulien est pauvre en terme de professionnels humains, il existe une très forte demande contrairement et une carence d'offre. A ce titre, nous peinons à réduire le temps d'attente, les professionnels se montrent frileux d'accueillir nos jeunes en consultations sans carte vitale.

**Exemple :**

A ce jour une seule dentiste ouvre son cabinet pour notre service,

Les Rdv hépatologue et cardiologue ont des délais pouvant aller jusqu'à 7-8 mois.

Les Rdv Ophtalmo environ 8- 12 mois

Les dermatologues et gastro-entérologue environ 1 an

Les stomatologues ainsi que les orthodontistes jusqu'à 1 an d'attente.

Les radios, échographies ainsi que les IRM présentent également un temps d'attente conséquent (2 à 6 mois).

Afin de réduire ce temps d'attente, l'équipe éducative effectue de nombreux déplacements alors qu'il existe ces spécialités sur le bassin Vésulien.

**Vie quotidienne :**

*Pour aller de l'avant, ces jeunes ont besoin de repères stables....*

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé des MNA au sein du SAJES, la vie en collectivité prend une place importante dans le travail vers l'autonomie et l'apprentissage des règles de vie. Bien sûr le suivi individualisé répond aux caractères spécifiques de chaque profil arrivant sur le dispositif, mais l'individu évolue inévitablement dans le contexte d'une société (dynamique de groupe). C'est dans cette idée qu'intervient la vie quotidienne en tant que médiation dans la vie française et support à l'autonomie sur les versants individus/groupe.

L'équipe éducative propose des axes de travail autour du thème « autonomie dans la vie quotidienne et citoyenneté ».

| Actions individuelles            | Actions collectives                                |
|----------------------------------|--|
| Entretien de son espace de vie   | Entretien des parties communes                     |
| Se vêtir et entretenir son linge | Participer aux actions collectives au sein du PHAJ |
| Faire ses courses                | Fêtes nationales et culturelles                    |
| Effectuer le tri                 |  |
| Préparer son trousseau de sortie | Activités spécifiques MNA                          |

Qu'elles soient individuelles ou collectives, ces actions visent à mettre en avant des savoirs être et savoirs faire réutilisables dans le milieu professionnel et personnel du jeune.

Suite aux constats suivants :

- Repères et codes différents de ceux de la société française
- Lire, comprendre et parler le français
- Hygiène des chambres non conformes aux représentations françaises

Des objectifs bien précis sont mis en corrélation avec nos observations

| Objectifs  | Moyens mis en place   |
|--|---|
| - Travailler sur les représentations culturelles, codes sociaux, laïcité | Echanges, interventions CIDFF <sup>9</sup>                              |
| - Rencontre citoyenne, et vivre espace public                            | Sorties diverses (théâtre, matchs de football, cafétéria)               |
| - Renforcer, améliorer le français                                       | Temps aide aux devoirs, corrections orales, soutien par le biais AAMI70 |

<sup>9</sup> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

---

### **Freins et obstacles :**

Difficile de penser qu'en quelques mois, un jeune puisse assimiler autant de codes de vocabulaire à la compréhension de la société française.

Plusieurs années seront nécessaires pour s'acclimater à la culture française et que l'intégration se fera pas à pas pendant et après le passage dans notre dispositif.

L'âge avancé des jeunes, le niveau scolaire moyen voir faible de certains, les moyens humains et financiers sont des limites auxquelles nous faisons face quotidiennement.

De plus, notons que l'exigence de ces personnes mineures sont sources d'épuisement pour le personnel éducatif, tant les besoins sont nombreux et variés (matériel, affectif, administratif, médical, etc....).

## **Le travail, la clé de la réussite ?**

*« au commencement était l'action<sup>10</sup> »*

A leur arrivée au sein du dispositif, l'équipe éducative se trouve engagée dans une contrainte de temps. L'âge de leur arrivée détermine les actions misent en place. En effet à leurs 18 ans, ces jeunes doivent sortir impérativement du dispositif vers le droit commun.

Dans le processus indispensable pour préparer l'avenir, nous favorisons en lien avec le jeune l'orientation vers l'apprentissage. Comme évoqué ci-dessus, nombre de jeunes arrivent au sein de notre service entre 16 et 18 ans. Ils disposent alors d'un temps très court avant leur majorité.

L'apprentissage est donc un élément facilitateur dans l'acquisition de compétences professionnelles, d'une plus grande autonomie (morale et financière).

L'inscription vers une orientation professionnelle est réalisée en tenant compte de la situation du jeune (compétences scolaires, savoir être et savoir-faire). Le projet professionnel du jeune se construit lors d'entretiens formels. Il s'inscrit alors dans une démarche de co construction de son projet. Pour les jeunes en capacité de mobiliser leurs ressources et leurs motivations sont des éléments facilitateurs.

---

<sup>10</sup> Sigmund Freud, *Totem et tabou*, IV, 1913

---

Certains jeunes accueillis n'ont pas eu l'opportunité d'être scolarisés, avant d'entreprendre cette orientation professionnelle, nous proposons d'inscrire ces jeunes dans une démarche linguistique.

Le projet éducatif se doit d'être construit de manière réaliste et se doit de correspondre à la fois aux aspirations du jeune. Il arrive que le jeune ait des attentes qui ne soient pas en corrélation avec son niveau de scolarisation. Le travailleur social a pour missions de conseiller, d'orienter, de soutenir sa construction de son projet professionnel. L'équipe éducative dispose de certains outils pour mettre à profit cette construction :

- ✓ Période de stage (convention de stage)
- ✓ Création de CV et de lettre de motivation
- ✓ Forum de l'emploi
- ✓ Echange avec des professionnels du secteur
- ✓ Ateliers individuels et collectifs
- ✓ Préparation d'entretien
- ✓ Savoirs être (ponctualité, posture, présentation, ...)

La majorité des jeunes en contrat d'apprentissage sont inscrits dans le but d'obtenir un CAP.

L'équipe éducative dispose d'un bon réseau partenarial sur le bassin Vésulien, cependant nous prospectons régulièrement pour la recherche de futurs employeurs. A ce jour, nous sommes reconnues et connues auprès des diverses entreprises.

Cet axe de travail reste prédominant dans nos missions. Dans ce cas, il est essentiel de fidéliser ces employeurs. Il est nécessaire de faire preuve d'une grande disponibilité, d'une bonne communication, d'une force de négociation auprès des employeurs.

L'entrée d'un jeune en apprentissage nécessite une autorisation de travail, une demande de titre de séjour doit être faite à la préfecture de Vesoul. Celle-ci est complétée par des justificatifs d'identité, une promesse d'apprentissage et un rapport éducatif du service. En général, trois possibilités de titre de séjour s'offrent au jeune en fonction de son âge lors de sa prise en charge à l'ASE : la carte de séjour « vie privée et familiale », délivrée de plein droit pour les jeunes pris en charge avant 16 ans, la carte de séjour « salarié », si le jeune a été pris en charge entre 16 et 18 ans et « justifie suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle » et la carte de séjour « étudiant ».

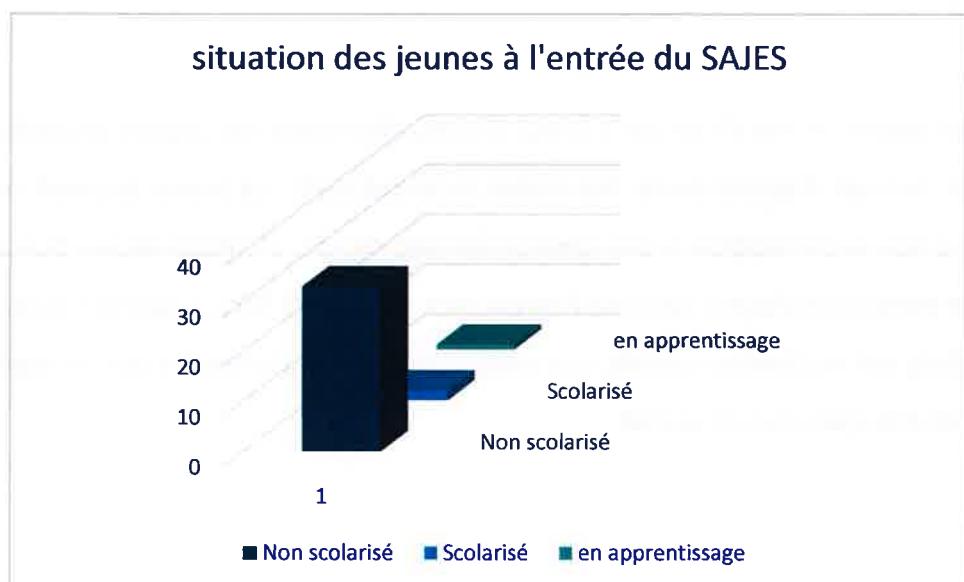
Les jeunes pris en charge entre 16 et 18 ans sont soumis aux mêmes conditions de régularisation qu'un adulte. La formation en apprentissage permet ainsi une régularisation facilitée, car elle donne accès à la carte de séjour « salarié ».

Au cours de l'apprentissage, le travailleur social assure le suivi scolaire, professionnel et pédagogique du jeune. Des échanges réguliers ont lieu dans le but de proposer un accompagnement individualisé (évolution du jeune, adaptation, intégration, difficultés...).

Il existe hélas des moments d'incompréhension, le travailleur social doit être un interlocuteur de médiation.

Notre but dans cet axe est de pérenniser, d'entretenir notre réseau de professionnels pour faciliter le processus d'intégration du jeune.

## **Situation des jeunes à leur arrivée**





Par le biais de ces graphiques, nous pouvons constater la montée en croissance des jeunes sous le statut apprenti. A la fin 2019, 20 jeunes étaient en contrat, 4 jeunes scolarisés dont deux jeunes en service civique.

Nous l'aurions compris le travail est un vecteur d'intégration pour ces jeunes accueillis, par ailleurs l'apprentissage permet d'appréhender les codes socio-culturels. Le jeune acquiert un savoir être indispensable à son acclimatation à son environnement de vie. L'enseignement théorique au CFA optimisé par le terrain employeur favorise l'émergence de savoirs faire. L'apprentissage joue un rôle prédominant dans son intégration sociale, son sentiment d'utilité à la société qui l'accueille. Il est aussi un facteur de développement personnel.

# La sortie du dispositif

« Le passage à la majorité, plein d'incertitudes »

Le passage à l'âge adulte constitue un moment décisif pour tous ces jeunes. Pour certains, cela signifie l'arrêt brutal de la prise en charge par leurs éducateurs. Ce passage prédit également une précarité financière. Ces éléments insécurisent le jeune et rendent la majorité comme anxiogène.

Sans aide et sans accompagnement, ils se retrouvent démunis et pour certains angoissés à l'idée d'être seul.

L'accompagnement de jeune majeur s'estompe au fil du temps, le Département de la Haute Saône se limite à un suivi jeune majeur jusqu'à la fin de l'année en cours.

Nombre de jeunes se doivent de stopper leur cursus scolaire afin de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Or nous rappelons que l'obtention de leur diplôme est une condition centrale dans leur régularisation.

Nous l'aurions compris ce passage à la majorité amène des incertitudes, un sentiment d'insécurité et pour certain est synonyme de précarité.

La préparation à l'autonomie est un axe majeur dans notre accompagnement, il est le fil conducteur de réussite de parcours. Il convient alors d'utiliser tous les leviers pour accompagner ces jeunes vers l'autonomie sereine.

Tout le monde l'attend mais lorsqu'elle arrive c'est l'agitation ?

## LA SORTIE

Un mois avant la majorité, le jeune transmet une demande de contrat jeune majeur à l'ASEF 70. Un rdv est fixé. Le travailleur social rédige un rapport de situation et le transmet à la cellule MNA. Cet écrit a pour objectif de centraliser les actions mises en place mais également d'effectuer une rétrospection sur l'accompagnement du jeune (quotidien, vie professionnelle, situation administrative, comportement, conclusion). Lors du rdv CJM<sup>11</sup>, la cellule MNA étudie la demande du jeune en fonction de sa situation

---

<sup>11</sup> Contrat Jeune Majeur

et de son projet professionnel. L'accord du CJM dépend de la situation financière du jeune. En 2019, les indemnités CJM s'élevaient à 726 euros.

#### Exemple :

Mamadou est né le 5/05 et est en apprentissage en 1<sup>ère</sup> année dans le bâtiment, de ce fait il touche 599 euros par mois. Il aura le droit à des indemnités contrat jeune majeur jusqu'à la fin de sa première année de scolarité c'est-à-dire 31/07

Pour le mois de mai il touchera en plus de son salaire  $726 - 599 = 127$  euros d'indemnités CJM

Pour les mois suivants : juin et juillet il touchera 740 euros de salaire, il n'aura pas le droit à des indemnités CJM car il dépasse le plafond de 726<sup>e</sup>.

L'équipe éducative met en place un accompagnement ciblé sur les modalités de sortie. Régulièrement nous recevons en entretien le jeune et l'interrogeons sur ses aspirations futures.

Nous étudions ses attentes et ses besoins réels au vu de lui apporter des conseils adaptés et personnalisés. Le processus de sortie requiert beaucoup d'investissement de la part de l'éducateur et un automatisme précis dans certaines démarches. L'accueil est déterminant mais la sortie le devient également.

**Le jeune ne doit pas être confronté à un arrêt brutal de sa prise en charge. Dans la majorité des cas, les jeunes nous considèrent comme leur point d'ancre. Prendre le temps devient nécessaire dans cette procédure de sortie.**

De nombreux axes sont alors travaillés en collaboration avec le jeune, notamment :

L'accès au logement

Suivi budgétaire

Recherche d'ameublement.

#### Nombre de démarches doivent être entreprises :

En premier lieu nous étudions avec le jeune l'aspect budgétaire et le confrontons à la réalité du marché immobilier sur le bassin vésulien.

Cette recherche d'appartement devient au fil du temps très complexe et requiert pour les éducateurs de perpétuelles négociations avec les bailleurs privés. Aujourd'hui nombre de propriétaires sont frileux à louer leur logement à des jeunes sans suivi éducatif, sans garantie réelle. De plus, ces jeunes sont

---

souvent dans une situation précaire (statut apprenti) et ne détienne pas leur titre de séjour (pas de droits APL).

Lorsqu'on obtient un RDV avec des propriétaires pour des visites, le lien que nous établissons est capital et décisif.

Après l'état des lieux du logement choisi, l'équipe éducative instruit une demande FSL par le biais d'un dossier comprenant une évaluation sociale, un formulaire d'aide financière ainsi que l'attestation du bailleur privé que nous remettons rapidement au CMS de Vesoul pour les différentes commissions.

Un bail est établi au nom du jeune sous couvert du Président Départemental jusqu'à sa majorité.

D'ordinaire, nous permettons au jeune de jouir de l'appartement deux semaines avant sa majorité, ceci permet de former un filet de sécurité avant sa rupture de notre service. Nous réglons dans ce cas la partie du loyer restant à notre charge en transmettant une demande de chèque à notre comptabilité.

En deuxième temps, nous ouvrons avec le jeune le compteur électricité en lui proposant plusieurs fournisseurs d'énergie. Nous profitons de cette démarche pour lui expliquer les différentes étapes, le coût, ..., et l'ouverture d'un contrat d'assurance RL + RC.

En troisième temps, nous contactons Emmaüs pour fixer un RDV pour profiter du tarif solidarité (seulement le jeudi). Le jeune doit indiquer sur une lettre ses besoins. En complément nous fournissons une lettre stipulant sa situation actuelle et financière.

Dans le but d'en finir avec les sorties sèches, nous avons mis en place une procédure de sortie. Pour clore cet accompagnement, nous proposons un dernier rdv avec le jeune pour la remise de tous ces documents. Nous l'accompagnons également au CMS de Vesoul pour passer le relai à une assistante sociale. Ce moment indispensable est l'occasion pour que le jeune cible son prochain interlocuteur. La sortie devient moins anxiogène pour le jeune majeur.

**Nous conseillons fortement la création d'un service de suivi éducatif pour les jeunes majeurs par la Département, dans le but d'assurer la continuité d'insertion et d'intégration sur le territoire.**

**Nous sommes persuadées des besoins des jeunes. Un service de suite apportera de la sérénité pour les jeunes mais également pour les travailleurs sociaux. Ceci évitera le « poids » des 60 suivis depuis la création du dispositif MNA.**

**L'augmentation de la masse salariale offrira l'opportunité de mieux anticiper la sortie et par la même occasion le jeune sera assuré d'une sortie réussie.**

# Perspectives 2020

Nous avons constaté en cette année 2019, une réelle évolution du public MNA accueilli. De par ses différentes problématiques, ses besoins et les enjeux concernant leur régularisation sur le territoire national.

La création de la structure en juillet 2018 nous amène à entreprendre la création et l'actualisation des outils de la loi du 2 janvier 2002. Le contrat de séjour ainsi que le livret d'accueil sont en cours de validation par le bureau de l'AHSSEA.

L'harmonisation de nos pratiques professionnelles avec les acteurs du dispositif MNA de la Haute-Saône, nous a offert une transversalité sur tous les dispositifs. Elle permet également une prise en charge uniforme sur les différents services.

Le développement du partenariat assure une place pertinente dans l'accompagnement de ces nouveaux majeurs, il occupera dans la même continuité que l'année passée une place importante dans l'accompagnement éducatif. L'objectif est et sera de soutenir, favoriser l'autonomie par l'orientation vers des acteurs, interlocuteurs, services, en faveur de leur émancipation de demain et éviter un environnement cloisonné.

Notre objectif pour l'année 2020 sera d'assurer un accompagnement similaire à celui de 2019 dans la continuité. Nous axerons nos efforts sur l'entretien de notre réseau et de nos partenaires existants, dans le but d'apporter aux jeunes accueillis un accompagnement dans sa globalité, au vu de préparer ces jeunes à devenir des citoyens à part entière. « *Nul professionnel ne peut prétendre apporter à lui seul les réponses attendues* ».

A travers ce rapport d'activité nous l'aurions compris, le travail éducatif comporte de nombreux axes déterminant à la trajectoire du jeune. Il est donc nécessaire de permettre aux jeunes accueillis d'expérimenter progressivement l'autonomie de demain. Bien qu'il s'agisse de le faire valoir comme un véritable acteur de son parcours, l'implication et l'investissement du jeune reste un élément facilitateur dans cette préparation à la sortie. L'objectif de l'équipe éducative est de maximaliser l'autonomisation des jeunes par le biais de la préparation à la sortie dans le droit commun. Nous sommes dans l'écriture d'un livret de sortie, un outil permettant une sortie plus sereine pour le jeune.

Dans l'intérêt des jeunes et des professionnels du service, nous sommes dans l'attente de la validation d'un poste Moniteur éducateur à 80%.

## **Paroles de jeunes**

Depuis que je suis ici,  
j'ai appris à être  
autonome. Mes  
éducatrices sont  
toujours à l'écoute. Je  
m'en sors bien

Je remercie mes  
éducatrices qui  
s'occupent de nous  
depuis que je suis là. Je  
suis bien ici, je travaille  
et je vais à l'école

J'étais bien ici,  
je vous remercie  
pour tout

Dommage, je ne vous ai pas  
assez vu, vous êtes souvent  
occupés. J'ai bien aimé être  
ici avec vous, vous m'avez  
appris à être autonome car  
avant c'était la cata.

Même si on vous ne le dit pas  
souvent, vous faites un travail de  
fous pour nous et juste pour ça  
vous méritez toute notre  
reconnaissance

